

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 3 MAI 2022 -

DELIBERATION

Numéro 22 - 02 - 008

### Délibération n° 3 : Le budget supplémentaire 2022 et l'affectation du résultat 2021.

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 15 février 2022 s'est réuni le 3 mai 2022 à partir de 14 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Madame Marianne DARFEUILLE, Présidente du service départemental d'incendie et de secours de la Loire, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le quorum de l'assemblée était atteint.

#### Présents :

Mesdames Marianne DARFEUILLE – Sylvie BONNET – Marie-Jo PEREZ – Fabienne PERRIN – Nicole PEYCELON – Valérie PEYSSELON.

Messieurs Jean-François BARNIER – Jean-François CHORAIN – Pierrick COURBON – Pierre DEVEDEUX – Philippe DENIS – Luc FRANCOIS – Gilles GRECO – Yves PARTRAT – Michel ROBIN – Pierre-Jean ROCHETTE – Georges ZIEGLER.

#### Excusés :

Madame Messieurs Sylvain DARDOULLIER (pouvoir donné à Georges ZIEGLER) – Henri GROSDENIS – Patrick MADO (pouvoir donné à Luc FRANCOIS) – Lucien MURZI – Hervé REYNAUD (pouvoir donné à Marianne DARFEUILLE).

## Exposé du rapport effectué par la Présidente,

Des ajustements budgétaires sont proposés dans le cadre du budget supplémentaire.

I – L'affectation du résultat 2021 :

### La section de fonctionnement :

L'excédent 2021 de la section de fonctionnement s'établit à 3 678 586 €. Il a été affecté lors du vote du BP 2022 et après mise en concordance avec le compte de gestion du comptable public, il conduirait aux affectations suivantes :

- ✚ 850 197 € seront utilisés pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.
- ✚ Le solde, soit 2 828 387 €, a été intégré en recette dans la section de fonctionnement du BP et du BS 2022.

L'intégration du résultat N – 1 en recette dans la section de fonctionnement du BP s'effectue depuis 2019. Cette opération permet la stabilisation du montant des contributions des collectivités territoriales. Pour 2022, cet excédent permettra également de financer des dépenses liées au fonctionnement du centre de vaccination (828 513 €).

### La section d'investissement :

Le solde de la section d'investissement à hauteur de 387 308 € a été également utilisé pour équilibrer la section d'investissement du BP 2022.

II – Le projet de budget supplémentaire 2022 :

### La section de fonctionnement :

La réglementation du code du travail oblige les titulaires de marché de fourniture de titres restaurant à restituer à l'entreprise la somme correspondante aux titres non utilisés, perdus ou périmés. Ainsi, pour l'année 2020, la somme de 4 483 € est donc remboursée au SDIS. Il est proposé de reverser cette somme au Comité de gestion de l'action sociale (CGAS).

Par ailleurs, des sapeurs-pompiers volontaires ayant participé à l'organisation des cross départementaux 2021 et 2022 à Roanne et à Bourg-Argental, ont souhaité renoncer à leurs indemnités afin d'en faire don à l'œuvre des Pupilles par l'intermédiaire de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire (UDSPL). A ce titre, il est donc proposé de redéployer les crédits non utilisés à cet effet au compte *indemnités* pour un montant de 2 717,02 € et de les affecter au compte *subventions*.

Une provision pour risque avait été budgétisée il y a 3 ans pour un montant de 14 000 €, dans le cadre de la contestation par une entreprise de l'application de pénalités de retard dans l'exécution d'un marché. Cette provision ne sera pas utilisée. Aussi, est-il proposé d'utiliser ces crédits nouvellement disponibles pour augmenter d'un même montant la provision destinée aux travaux d'entretien des bâtiments.

Enfin, le SDIS a perçu en début d'année une participation supplémentaire de l'Etat pour le fonctionnement du centre de vaccination de Saint Etienne, qu'il convient d'intégrer dans le budget, au même titre que les dépenses s'y rattachant.



